

■ L'eurodéputée Pervenche Berès explique les objectifs du projet de règlement Prips⁽¹⁾ dont elle est rapporteur et déplore le retard pris par Dia 2. Elle assure continuer la mobilisation en faveur du statut de mutuelle européenne.



PERVENCHE BERÈS

Députée européenne

« S'opposer à la transparence des rémunérations est une erreur »

Vous êtes présidente de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales (EMPL) du Parlement européen.

Quels sont vos travaux en lien avec l'assurance ?

Mon point d'entrée le plus actif et le plus averti est le projet de règlement PRIPs, dont je suis le rapporteur. On continue à l'appeler comme cela, même si, en réalité, le mot PRIPs, qui signifiait *Packaged Retail Investment Products*⁽¹⁾, a disparu. On devrait parler de règlement KID, pour *Key Information Document*, ou document d'information clé pour les produits d'investissement.

Quelle est la philosophie de ce KID ?

Le KID doit être un véritable document d'information se suffisant à lui-même, et engageant la responsabilité de celui qui fabrique le produit. Symétriquement, l'investisseur ou l'épargnant sera tenu de le signer. Le KID doit être « *consumer friendly* »⁽²⁾ : le jargon financier est proscrit, c'est écrit noir sur blanc dans le texte. Tout comme le fait que le KID n'est pas un produit marketing. J'aimerais, en outre, obtenir que l'on ne rallonge pas ce document, et qu'il ne dépasse pas deux doubles pages.

Quels sont les produits concernés ?

Un point est très clair dans mon esprit : c'est un texte destiné aux investisseurs de détail, certainement pas uniquement aux investisseurs avertis. Cela a été l'un de mes arguments : restreindre le texte aux produits « packagés » ou complexes – le P de PRIPs – reviendrait à prendre le risque de favoriser indirectement ce type d'investissements en les rendant plus faciles à commercialiser. D'où mon souhait d'avoir le champ d'application le plus large possible. Il faut de toute évidence un KID pour les actions, les obligations, les comptes d'épargne et l'assurance vie, en euros et en unités de compte.

Comment faire pour que le texte s'articule correctement avec les obligations d'information déjà en vigueur ?

C'est vrai, la notion de document d'information clé existe déjà dans certaines législations, pour certaines catégories de produits. En matière d'assurance vie, se pose notamment la question de l'articulation, à l'échelon européen, avec les exigences prévues à l'article 185 de Solvabilité 2. Concernant les actions et les obligations, puisque je souhaite qu'elles rentrent dans le champ d'application du KID, je propose en contrepartie aux émetteurs la suppression du prospectus simplifié. Enfin, pour les produits structurés, il faut prévoir une clause passerelle avec le KIID (*Key Investor Information Document*, document d'information clé pour l'investisseur), issu de la directive OPCVM 4, pour l'harmoniser avec le KID. Je suis d'avis d'aller plus vite que la convergence sur cinq ans envisagée.

" L'objet principal de PRIPs est l'information, avant la comparabilité. "

Est-ce vraiment réaliste d'envisager un KID unique, commun à toutes les catégories de produits ?

L'objet principal du texte est l'information, avant la comparabilité. Je suis donc d'avis d'élaborer un KID principal, prévu dans la législation de niveau 1 (règlement), et de confier au niveau 2 la responsabilité de la déclinaison du KID en fonction des différents produits. Pour l'assurance, ce serait ainsi l'Eiopa (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) qui serait chargé d'élaborer la définition et le contenu du KID, notamment en retenant l'avis des consommateurs.

Quel type d'informations doit absolument figurer dans ce document ?

Les discussions portent actuellement sur les indicateurs de risque. À titre personnel, je ne suis pas convaincue que la performance passée soit le critère le plus pertinent. J'aimerais que l'on parvienne à quelque chose de plus prospectif, qui éclaire en outre le consommateur sur le fait que la performance va bien souvent de pair avec le risque. Par ailleurs, le KID doit répondre à deux autres questions que se pose tout investisseur-épargnant. Un, le conseil que l'on me donne est-il neutre ? Ce qui pose la question des éventuels conflits d'intérêts et de la transparence de la rémunération de celui qui vend le produit. Et deux, quel est l'impact fiscal de mon investissement ? Sur ce point, je suis favorable à ce que l'information figure dans une annexe dédiée. Au total, ma volonté est que la responsabilité du distributeur soit aussi engagée, à côté de celle du producteur du produit. ...

SON PARCOURS

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris (1978), Pervenche Berès, 56 ans, est membre du PS depuis 1982.

■ **Depuis 1994** Députée européenne, membre du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes & démocrates (S & D).

■ **1997-2004** Présidente de la délégation socialiste française au Parlement européen.

■ **2004-2009** Présidente de la commission des Affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen.

■ **Depuis 2009** Présidente de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales (EMPL) du Parlement européen.

■ **Elle est actuellement** rapporteur du projet de règlement PRIPs.



PHOTOS LUC FERRENON

... Justement, il était question que la refonte de la directive intermédiation en assurance (Dia 2) évolue en parallèle... J'ai souhaité maintenir un certain parallélisme entre les deux sujets, qui sont clairement liés, quitte à ralentir le rythme sur le KID. Mais je ne peux pas continuer indéfiniment alors que Werner Langen, rapporteur de Dia 2, semble déterminé à ne pas avancer sur le texte, dont les assureurs allemands ne veulent pas. Il semble compromis sous l'actuelle législature, ce qui est ennuyeux à double titre. D'abord parce que faire trop peu, trop tard, peut être extrêmement dangereux : c'est avec ce genre de traitement que les petites fuites se transforment en grosses voies d'eau. Ensuite parce que le secteur de l'assurance semble oublier que la régulation est d'abord là pour lui permettre de faire son métier dans de bonnes conditions, tout en remplissant son objectif ultime : rendre service aux assurés avec la meilleure qualité possible.

La question de la transparence des rémunérations reste très sensible...

Mais il ne faut pas le prendre comme une punition ! Dans un nombre croissant de secteurs, le consommateur dispose d'une facture détaillée, et cela fonctionne très bien, les acteurs ne se sont pas effondrés. C'est une erreur que d'être contre *a priori*. Il y a eu trop de scandales, de dérives, de cas où les consommateurs ou les épargnants-investisseurs se sont retrouvés avec des produits inadaptés. Déjà, en 2005, le rapport de Jacques Delmas-Marsalet sur la commercialisation des produits financiers avait soulevé les risques de conflit d'intérêts et de conseil inadapté. Si on veut que la société progresse, il faut progresser sur ces sujets.

Comment voyez-vous l'assurance ?

Dans la crise, le secteur a absolument voulu jouer sa propre carte et se distinguer de la banque... Même s'il existe des bancassureurs, et qu'avant la crise nombre d'assureurs venaient nous trouver pour défendre la titrisation ! Il est difficile de délier les deux sujets, même si j'admets que le caractère systémique du secteur bancaire est bien plus important. Aujourd'hui, j'aimerais surtout que le secteur se mobilise pleinement



"La régulation est là pour permettre à l'assurance de faire son métier dans de bonnes conditions."



pour refaire de l'assurance une branche active du financement de long terme de l'économie, même après Solvabilité 2.

Êtes-vous optimiste concernant la mise en œuvre de cette directive ?

Je garde le sentiment qu'il y a eu une sous-évaluation collective de l'impact sur le secteur du raisonnement à horizon un an. Il est difficile de dire qui en a la responsabilité première. En outre, on ne peut pas totalement exclure que cette régulation, si elle augmente sensiblement les exigences de fonds propres des assureurs, renchérisse *in fine* le coût de l'assurance.

Comment voyez-vous évoluer la supervision de l'assurance ?

Dans PRIPs-KID, je propose d'harmoniser le pouvoir de supervision des autorités européennes compétentes, de façon à ce qu'elles puissent intervenir et demander l'interdiction d'un produit s'il est considéré

incompatible avec les exigences du KID. À plus long terme, si l'union bancaire se fait – c'est-à-dire une pleine intégration des conditions de supervision bancaire au niveau européen, avec la possibilité, pour le superviseur européen, d'intervenir en direct pour résoudre des crises ou fermer une activité –, cela aura un impact sur l'assurance. L'enjeu n'est pas juste de savoir comment régler une crise chez un assureur transfrontalier, ou gérer les relations entre un assureur et ses filiales, même si ces sujets ont un caractère prioritaire. Il porte, de façon plus structurante, sur les conditions d'accès à l'assurance. Sont-elles différentes en Allemagne, en France ou au Portugal ?

Vous êtes beaucoup intervenue sur le sujet de la mutuelle européenne...

Et je compte continuer la mobilisation ! J'ai milité pour qu'il y ait un rapport d'initiative législatif sur le sujet, ce qui est le cas depuis le 14 mars. La Commission a, dans la foulée, lancé une consultation sur le sujet, qui s'est terminée le 14 juin et dont les résultats seront connus début septembre. D'ici là, nous allons organiser, dans le cadre de l'intergroupe service public présidé par l'eurodéputée socialiste Françoise Castex, un événement sur le sujet avec Luigi Berlinguer, auteur du rapport d'initiative législatif, et Antonio Tajani, vice-président de la Commission européenne chargé de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat. Le sujet n'est pas simple, car il n'y a pas d'unanimité à 27. En France, le ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire est convaincu de la pertinence du statut de mutuelle européenne. D'autres le sont moins, c'est notamment un sujet compliqué avec nos amis allemands.

Pensez-vous que KID-PRIPs puisse être voté d'ici à fin juin, comme le souhaiterait la présidence irlandaise du Conseil de l'UE ?

Cela me semble compliqué, puisque le vote en commission ECON, initialement prévu le 17 juin, a été reporté. En revanche, je vous promets que je vais tout faire pour que cela soit adopté sous l'actuelle législature. Je souhaite pouvoir le mettre à mon actif !

■ PROPOS RECUEILLIS PAR GÉRALDINE VIAL

1. PRIPs : produits d'investissement de détail packagés. – 2. Accessible au consommateur.